

## Malawi : Madonna autorisée à adopter des jumelles



Les séjours répétés de Madonna dans ce pays pauvre d'Afrique australe n'ont pas toujours donné une bonne image de la chanteuse.

La justice du Malawi a confirmé mardi 7 février avoir autorisé la chanteuse américaine Madonna à adopter des jumelles de ce pays dans lequel elle avait déjà adopté un garçon en 2006 et une fille en 2009. Il s'agit de jumelles âgées de quatre ans, Esther et Stella.

"Je peux confirmer que Madonna a obtenu le droit d'adopter deux enfants", a indiqué l'AFP Mlenga Mvula, porte-parole du tribunal de Lilongwe.

D'après la porte-parole, les deux enfants viennent du même orphelinat que David Banda, le garçon adopté en 2006 par la chanteuse, dans la ville de Mchinji (centre-ouest).

Les médias locaux rapportent que la star de 58 ans est arrivée au tribunal de la capitale malawite entourée d'une importante protection policière et de gardes du corps privés, pour entendre la décision de la juge Fiona Mwale.

Les séjours répétés de Madonna dans ce pays pauvre d'Afrique australe n'ont pas toujours donné une bonne image de la chanteuse.

Joyce Banda, qui était présidente du Malawi en 2013, avait notamment reproché à la pop-star un certain mépris vis-à-vis des autorités locales, pour avoir exigé un traitement de VIP injustifié et s'être vantée outrageusement de sa générosité envers le Malawi.